ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 126358

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité de prévenir la dépendance. Le groupe de travail « société et vieillissement » mis en place en 2011 par le Ministère afin d'étudier comment prendre en charge le mieux possible la dépendance, a conclu sur deux convictions qui doivent interpeller les Français : d'une part, la prise en charge de la perte d'autonomie sera meilleure si la population accepte le vieillissement comme un élément positif du parcours de vie ; d'autre part, la dynamique du lien social, l'intégration dans la ville et le quartier, dans les réseaux sociaux, familiaux ou amicaux, sont des composantes essentielles du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie. Les convictions négatives sur le vieillissement, généralement répandues, sont en décalage avec la réalité actuelle : en effet, les progrès médicaux, économiques et culturels font ressentir la vieillesse beaucoup plus tardivement aujourd'hui, et par ailleurs la perte d'autonomie qui touche une minorité de personnes très âgées, peut être évitée ou retardée par des actions médicales, médico-sociales, et sociales qui conservent les liens de la personnes âgée avec son entourage habituel. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles actions elle entend engager afin de prévenir la dépendance en encourageant notamment les diverses formes de solidarité et le lien des générations.

Texte de la réponse

Les débats sur la dépendance ont en effet fait apparaître qu'il était crucial de développer les efforts en faveur de la prévention de la perte d'autonomie. La suppression du groupe iso-ressources (GIR 4), par exemple, irait à l'encontre de ces constats car elle induirait un alourdissement plus rapide de la dépendance. C'est la raison pour laquelle cette piste a été abandonnée. En outre, les débats ont souligné la nécessité de définir un cadre stratégique national pour mieux coordonner et cibler les actions de prévention aujourd'hui conduites par une multiplicité d'acteurs. C'est la raison pour laquelle la ministre a annoncé le 3 février 2012 la création d'un comité national interministériel chargé de la prévention. Il réunira l'ensemble des acteurs de la prévention au plan national et sera présidé par le professeur Aquino qui travaille de longue date sur les sujets relatifs à la prévention. L'installation de ce comité et l'annonce de ses axes de travail interviendra prochainement.

Données clés

Auteur : M. Jean Proriol
Circonscription : Haute-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126358
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 413

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE126358

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3185